

## Pour récupérer son logement squatté, elle entame une grève de la faim

Article rédigé par *Le Figaro*, le 18 octobre 2018

Source [Le Figaro] Une jeune propriétaire s'est enchaînée à un poteau du parvis du tribunal de Bobigny pour réclamer l'aide de la justice. Criblée de dettes, elle a vendu son appartement. Problème : le logement était squatté le jour de la transaction qui a été annulée.

Une jeune propriétaire de 32 ans s'est enchaînée à un poteau sur le parvis du tribunal de Bobigny, en Seine-Saint-Denis sur lequel elle a apposé deux affichettes: «Rendez-moi mon appartement» et «Grève de la faim» (voir le tweet ci-dessous). Étranglée par les dettes, cette accompagnatrice d'élèves cherche à récupérer son logement occupé par des squatteurs, [raconte Le Parisien-Aujourd'hui-en-France](#).

À cause des occupants illégaux, la jeune femme n'a pas pu vendre son bien pour éponger sa dette de 164.000 euros. En vente depuis 2016, l'appartement de 45 m<sup>2</sup>, situé à Bagnolet (93), avait pourtant fait l'objet d'une offre à 185.000 euros. La mère de famille a sollicité un rendez-vous le procureur de la République. Une demande qui est restée sans réponse. Elle a reçu une lettre d'huissier lui apprenant que son appartement serait saisi et vendu aux enchères pour une trentaine de milliers d'euros.

La jeune femme n'a pas pu faire expulser les squatteurs. Les forces de police lui ont expliqué qu'ils étaient «protégés au titre du droit au logement» du fait qu'ils occupaient les lieux depuis plus de 48 heures. En effet, si le logement n'est ni la résidence principale ni sa résidence secondaire et qu'elle est meublée, aucune expulsion n'est possible si le délai de 48 heures est dépassé.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur :

<https://immobilier.lefigaro.fr/article/pour-recuperer-son-logement-squatte-elle-entame-une-greve-de-la-faim> 36